

Commune de Vars

dossier n° PA 005 177 11 H0001

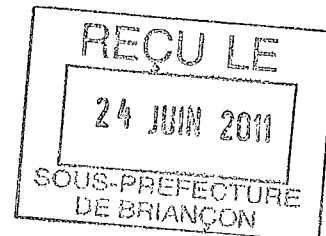
date de dépôt : 26 avril 2011

demandeur : SEM SEDEV, représenté par M GARCIN Daniel

pour : élargissement et remodelage piste de ski (stade des Escondus et Front de neige)

adresse terrain : lieu-dit Les Escondus, à Vars (05560)

ARRÊTÉ
accordant un permis d'aménager
au nom de la commune de Vars



Le maire de Vars,

Vu la demande de permis d'aménager présentée le 26 avril 2011 par la SEM SEDEV, représentée par M GARCIN Daniel demeurant lieu-dit Les Claux, Vars (05560);

Vu l'objet de la demande :

- pour : élargissement et remodelage de la piste de ski (stade des Escondus et Front de neige) ;
- sur un terrain situé lieu-dit Les Escondus, à Vars (05560) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de VARS approuvé le 15/07/2008, modifié les 18/05/2009, et 07/06/2011 et les 03/12/2009, 11/05/2010, 11/08/2010 et 07/06/2011 (modifications simplifiées)n° 1,2,3 et 4) et mis à jour le 30/03/2010;

Vu le Plan de Prévention des Risques Naturels de Vars approuvé le 18/07/2002 ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 2011-160-6 du 09/06/2011 autorisant le défrichement de 5400 m² de bois communaux relevant du régime forestier ;

Vu l'avis favorable du Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés de Gap en date du 04/05/2011 ;

Vu l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 23/05/2011 ;

ARRÊTE

Article 1

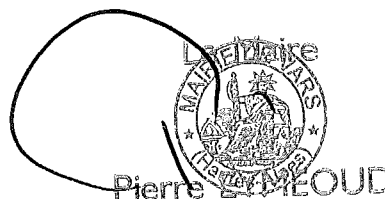
Le permis d'aménager est ACCORDE sous réserve de respecter les prescriptions mentionnées à l'article 2.

Article 2

Les prescriptions contenues dans l'arrêté préfectoral autorisant le défrichement doivent être strictement respectées.

Le 22 JUIN 2011

Le maire,



URBANISME
TRANSMIS LE :
AFFICHÉ LE : 22 JUIN 2011